

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU	
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 7</p> <p><u>Votants</u> : 09</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 21/05/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 21/05/2024</p>	<p>Séance du 27 Mai 2024 L'an deux mille Vingt Quatre Le Vingt-sept Mai à 17 heures 00</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, TIERS Jérôme</p> <p><u>Absent</u> : ALRIQUET Julie, excusée, avait donné procuration à Mr MONTADE Sylvain, DELMAS Christine, excusée, LAVABRE Jordy, RICARD Martine excusée, avait donné procuration à Mme PAROUTY-GIRARD Yvette,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette</p>

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 28 Mars 2024
- Dénomination et numérotation des voies de la Commune de Saint-Victor et Melvieu
- Adhésion au groupement de commandes initié par le SIEDA pour l'achat de gaz naturel et ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique
- Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la commune au SIEDA
- Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics – Prog. 2024
- Adhésion centrale d'achat du SMICA
- Mise à jour RIFSEEP
- Délibération portant instauration de la Prime pouvoir d'achat
- Aire de covoiturage – Bail avec le propriétaire
- Travaux du Multiservices : Plan de financement
- Divers (Organisation élections européennes, divers devis, cantine scolaire)

Vote du Procès-verbal du 28 Mars 2024

Voté à l'unanimité

Dénomination et numérotation des voies de la Commune de Saint-Victor et Melvieu

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu. Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont pu être consultés par les administrés dans le cadre de permanences en mairie du jeudi 21 mars au jeudi 4 avril 2024.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Voté à l'unanimité

Adhésion au groupement de commandes initié par le SIEDA pour l'achat de gaz naturel et ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

CONSIDERANT que la commune de la Commune de Saint-Victor et Melvieu a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité ainsi que de services d'efficacité énergétique,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Victor et Melvieu, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Monsieur le Maire précise que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Voté à l'unanimité

Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la commune au SIEDA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIEDA, conformément à l'article 6 Missions et activités complémentaires de ces statuts et aux conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, exerce en lieu et place des membres qui en font expressément la demande, les missions suivantes :

- Les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public,
- Les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public

Et les opérations en lien avec ces missions qui sont :

- La mise en place et suivi des marchés (entretien et travaux)
- Gestion patrimoniale du parc (mise à jour cartographie, Géoréférencement, DT DICT, ...)
- Assistance technique et administrative

Conseil et veille règlementaire et technologique

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal, s'il souhaite transférer la compétence sus décrite doit en délibérer.

Le Conseil Municipal prend connaissance du règlement d'usage de la compétence Eclairage Public. Le Conseil Municipal dans le cadre du transfert de compétence « Eclairage Public » doit :

- Mettre à disposition son patrimoine auprès du SIEDA conformément à l'article L1321-1 du CGCT. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et le SIEDA

Voté à l'unanimité

Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics – Programme 2024

Le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement des petites et moyennes communes est en augmentation. Les dépenses liées à l'énergie sont principalement dues au patrimoine bâti et aux équipements d'éclairage public.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique instaure une panoplie d'outils et de mesures pour accélérer notamment la rénovation énergétique des bâtiments existants, une priorité nationale.

Les collectivités territoriales sont soumises à des objectifs ambitieux de politique énergétique.

Les nouvelles problématiques liées aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et, plus largement, du développement durable, ouvrent de nouveaux champs d'action et d'intervention aux syndicats d'énergie. C'est ainsi que le SIEDA a mis en place depuis 2010 un nouveau service « Maîtrise de la demande en Énergie ». Le SIEDA développe des actions de conseil et d'accompagnement des collectivités et de leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale (diagnostics techniques du réseau éclairage public, audits simplifiés ou approfondis du patrimoine bâti communal, valorisation des énergies renouvelables (ENR Thermique, Autoconsommation), valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie ...).

En 2015, le SIEDA a lancé un premier programme ambitieux d'audits énergétiques sur les bâtiments publics recevant l'école communale. D'autres opérations, étendues aux établissements des communautés de communes, toutes activités confondues, ont suivi.

C'est donc dans cette continuité, soutenir et accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, que le SIEDA a souhaité conclure un marché public ayant pour objet de confier à un prestataire, de type bureau d'études thermiques, une mission d'audits énergétiques sur tout ou partie du patrimoine bâti des collectivités et des établissements publics aveyronnais.

Monsieur le Maire précise que l'aide apportée par le SIEDA sur cette étude est de 60% de son montant HT. Le nom du prestataire, le calendrier de réalisation et le montant de l'étude seront précisés une fois le marché attribué par le SIEDA. Le montant sera fonction de la surface et de la spécificité du bâtiment.

La collectivité adhérente au groupement de commande du SIEDA, supportera la prise en charge totale de la TVA sur l'étude. Cette dernière sera récupérée par la collectivité.

Voté à l'unanimité

Transfert compétence IRVE

Vu les besoins croissants en matière de mobilité électrique et de progrès technologique, le SIEDA a élaboré pour les années à venir un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) déposé en préfecture le 20/04/2023. Ce schéma fait part d'une vision prospective possible des besoins du territoire basée sur un panel d'hypothèses déterminées lors de sa réalisation et recommande de possibles actions à mettre en œuvre.

Vu les recommandations du SDIRVE, et afin de compléter l'action publique en renforçant l'efficacité et la portée du réseau de bornes de recharge sur le département, le SIEDA envisage de solliciter des investissements privés à travers un Appel à Initiatives Privées (AIP) visant à identifier un opérateur capable de financer, construire, exploiter et commercialiser ces nouvelles bornes de recharge électrique.

L'ambition du Schéma Directeur et de l'AIP est de constituer un cadre commun d'intervention au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Considérant que le ou les infrastructure(s) de recharge doit/doivent être installée(s) sur le domaine public ou privé communal, il y a lieu d'établir, une convention d'occupation du domaine public ou privé, qui définit le nombre, la typologie et l'emplacement des infrastructures à installer, dans le cas d'une mise en œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le transfert de la compétence « **Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)** » au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par les délibérations du SIEDA et sous réserve de l'arrêté préfectoral ;

Voté à l'unanimité

Adhésion centrale d'achat du SMICA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique, de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence ainsi que de facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à ce dispositif.

Voté à l'unanimité

Mise à jour RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la réussite du concours de rédacteur de 2 agents de la Commune, le RIFSEEP doit être mis à jour.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Technique du 15 Mai 2024, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération en ajoutant le grade de rédacteur.

Voté à l'unanimité

Délibération portant instauration de la Prime pouvoir d'achat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle peut être instituée par l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement après avis du comité social territorial ; Le Comité social territorial a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 mai 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instituer cette prime exceptionnelle selon le barème en vigueur.

Voté à l'unanimité

Aire de covoiturage – Bail avec le propriétaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aire de covoiturage sur la Commune de Saint-Victor est sur un terrain privé et qu'à ce jour aucune convention n'a été signée. Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose de faire établir auprès de l'agence Hubert PEYROTTE de Saint-Affrique un bail annuel

de mise à disposition de l'aire de covoiturage pour un montant de 200€/an. Un courrier sera envoyé au Département afin de les en informer.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

La séance est levée à 18h30.

• Rappel des délibérations prises le Lundi 27 Mai 2024

- **2024-05-27 N°01 : Dénomination et numérotation des voies de la Commune**
- **2024-05-27 N°02 : Adhésion au groupement des commandes initié par le SIEDA pour l'achat d'électricité et de services et en matière d'efficacité énergétiques**
- **2024-05-27 N°03 : Transfert de la compétence « éclairage public » de la Commune au SIEDA**
- **2024-05-27 N°04 : Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics – opération 2024**
- **2024-05-27 N°05 : Adhésion centrale d'achat du SMICA**
- **2024-05-27 N°06 : Mise à jour du RIFSEEP**
- **2024-05-27 N°07 : Délibération portant instauration de la prime pouvoir d'achat**
- **2024-05-27 N°08 : Plan de financement Travaux Multiservices**
- **2024-05-27 N°09 : Transfert compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SIEDA**
- **2024-05-27 N°10 : Aire de covoiturage – Saint-Victor**

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance Yvette PAROUTY-GIRARD	